

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/07/2026 - 18355 - 2023 B 04926 - 979 727 575 - 2V INVEST

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 22 JUIL. 2025 Numéro : 18355

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

2V INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 25 allée Perceval, 91000 EVRY COURCOURONNES

RCS EVRY n° 979 727 575

Assemblée Générale Extraordinaire du

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux Mai, à quatorze heure, les associés de la société 2V INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Président de séance est M. VIKNARAJAH Vaikunthan Président de la société.

Le Président constate :

- que les associés présents ou représentés possèdent le nombre d'actions nécessaire pour délibérer valablement ;
- que la feuille de présence est annexée au présent procès-verbal ;
- que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024 font apparaître des pertes ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.

Il rappelle les dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Première résolution – Décision de poursuite de l'activité

L'Assemblée décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité sociale.

Deuxième résolution – Reconstitution des capitaux propres

L'Assemblée prend acte que la société devra reconstituer ses capitaux propres dans les conditions prévues par la loi.

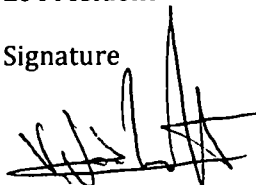
Troisième résolution – Pouvoirs

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir les formalités de dépôt et de publicité auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

Fait à EVRY-COURCOURONNES, le 22/05/2025

Le Président

Signature



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

2V INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 25 allée Perceval, 91000 EVRY COURCOURONNES

RCS EVRY n° 979 727 575

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Réunie le 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à quatorze heures, les associés de la société 2V INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le ~~[date de clôture]~~ et donne quitus au Président.

31/08/2024

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice :

- Résultat : -1133€
- Affectation : Report à nouveau

Troisième résolution – Conventions réglementées

L'Assemblée constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution – Pouvoirs

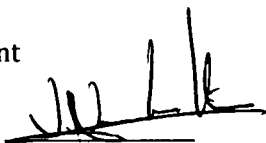
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour effectuer le dépôt des comptes au greffe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à EVRY COURCOURONNE, le 22 mai 2025.

Le Président

Signature :



Votre bilan au 31/08/2024

Exercice du 18/09/2023 au 31/08/2024

2V INVEST

25 ALLEE PERCEVAL
91000 EVRY-COURCOURONNES

SIREN : 979.727.575

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR93979727575

Certifié et conforme

*V. Vanhille
V. VANHILLE Vanhille*

COMPTASTAR

SIREN : 894854900

27 RUE SAINT JOSEPH, 33000 BORDEAUX

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé — Actif	10
Bilan détaillé — Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Annexes	13
Préambule	14
Principes et méthodes comptables	15
Postes du bilan et du compte de résultat	17
Fiscalité	21
Liasse fiscale	22

Bilan

Bilan actif

		31/08/2024		
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, ..			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	7 780,04		7 780,04
	Constructions	70 020,36	746,31	69 274,05
	Installations techniques, matériel, ...			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		77 800,40	746,31	77 054,09
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	1 183,52		1 183,52
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	8 855,26		8 855,26
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		10 038,78		10 038,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		87 839,18	746,31	87 092,87

Bilan passif

		31/08/2024
		Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	500,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Écarts de réévaluation	
	Écarts d'équivalence	
	RÉSERVES	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Réserves indisponibles	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	-1 132,73
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		-632,73
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69 987,60
	Emprunts et dettes financières diverses	17 198,41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	539,10
	Dettes fiscales et sociales	0,49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
	Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)		87 725,60
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		87 092,87

Compte de résultat



Compte de résultat

		18/09/2023 - 31/08/2024
		Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	
	Production vendue de biens	
	Production vendue de services	5 506,02
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	5 506,02
	Production stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	
	Autres produits	
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 506,02
	Achats de marchandises	
	Variation des stocks de marchandises	
	Achats de matière première et autres approvisionnements	
	Variation des stocks	
PRODUITS FINANCIERS	Autres achats et charges externes	5 335,27
	Impôts, taxes, et versements assimilés	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	746,31
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	
	Autres charges	1,33
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 082,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-576,89
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
CHARGES FINANCIÈRES	De participations	
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
	Autres intérêts et produits assimilés	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
PRODUITS FINANCIERS	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées	555,84
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-555,84

		18/09/2023 - 31/08/2024
		Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		-1 132,73
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		5 506,02
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		6 638,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-1 132,73

Détails des comptes



Bilan détaillé — Actif

	18/09/2023 - 31/08/2024
	Solde net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)	
ACTIF IMMOBILISÉ	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
TERRAINS	7 780,04
2110000000 - TERRAINS	7 780,04
CONSTRUCTIONS	69 274,05
2131000000 - BÂTIMENTS	38 900,18
2135000000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES - AGENCEMENTS - AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	31 120,18
2813100000 - BUREAU CARRE SENART - SECOND OEUVRE - AMORTISSEMENTS SUR BÂTIMENTS	-319,85
2813500000 - BUREAU CARRE SENART - SECOND OEUVRE - AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS G...	-426,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	77 064,09
ACTIF CIRCULANT	
CRÉANCES	
AUTRES CRÉANCES	1 183,52
4456400000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	316,52
4456700000 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	867,00
DISPONIBILITÉS	
DISPONIBILITÉS	8 855,26
5121001000 - LCL - SASU 2V INVEST	8 837,46
5121003000 - QONTO - QONTO	17,80
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	10 038,78
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)	
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)	
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	87 092,87

Bilan détaillé — Passif

	18/09/2023 - 31/08/2024
	Solde net
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL	500,00
1013000000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VERSÉ	500,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 132,73
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-632,73
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
PROVISIONS (II)	
DETTES	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	69 987,60
1641000000 - EMPRUNT LCL	69 987,60
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	17 198,41
4551000000 - PRINCIPAL	17 198,41
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	539,10
4010000000 - FOURNISSEURS	539,10
DETTES FISCALES ET SOCIALES	0,49
4456600000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	0,26
4457100900 - TVA COLLECTÉE À 20%	0,23
TOTAL DETTES (III)	87 725,60
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	87 092,87

Compte de résultat détaillé

	18/09/2023 - 31/08/2024
	Solde net
PRODUITS D'EXPLOITATION	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 506,02
7061000000 - LOYER BUREAUX CARRÉ SÉNART HAUSSMAN	5 506,02
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	5 506,02
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 506,02
CHARGES D'EXPLOITATION	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	5 335,27
6161000010 - ASSURANCE EMPRUNTEUR	25,48
6226000000 - HONORAIRES	3 469,64
6227000000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	600,19
6231000000 - ANNONCES ET INSERTIONS	197,00
6270000000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 042,96
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (CHARGES D'EXPLOITATION)	746,31
6811200000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	746,31
AUTRES CHARGES	1,33
6580000000 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1,33
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 082,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-576,89
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	
CHARGES FINAN.	
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	555,84
6611000000 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	487,02
6616000000 - INTÉRÊTS BANCAIRES ET SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT - ESCOMPTES	68,82
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	555,84
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-555,84
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-1 132,73
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 506,02
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 638,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 132,73

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le 31/08/2024 a une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 87 092,87 €.

Le résultat net comptable est une perte de -1 132,73 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains		7 780		7 780
Constructions		70 020		70 020
Installations techniques, matériel e...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		746		746
Installations techniques, matériel e...				
Autres				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 184	1 184		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	1 184	1 184		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital		500			500
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice			1 133		-1 133
TOTAL		500	1 133		-633

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
------------------------	--------------------------------------	----------	---------	-------------------------------

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...	69 988	3 488	15 491	51 009
Emprunts et dettes financières div...				
Fournisseurs et comptes rattachés	539	539		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés	17 198	17 198		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	87 725	21 225	15 491	51 009
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...				
Montant des emprunts et dettes c...	17 198			

Informations relatives au compte de résultat

Fiscalité

Liasse fiscale



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

2V INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 25 allée Perceval, 91000 EVRY COURCOURONNES

RCS EVRY n° 979 727 575

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Réunie le 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à quatorze heures, les associés de la société 2V INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le [date de clôture] et donne quitus au Président.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice :

- Résultat : -1133€

- Affectation : Report à nouveau

Troisième résolution – Conventions réglementées

L'Assemblée constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour effectuer le dépôt des comptes au greffe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à EVRY COURCOURONNE, le 22 mai 2025.

Le Président

Signature : _____

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

2V INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 25 allée Perceval, 91000 EVRY COURCOURONNES

RCS EVRY n° 979 727 575

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Réunie le 06 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juin, à quatorze heures, les associés de la société 2V INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le [date de clôture] et donne quitus au Président.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice :

- Résultat : 303.41€

- Affectation : Report à nouveau

Troisième résolution – Conventions réglementées

L'Assemblée constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour effectuer le dépôt des comptes au greffe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à EVRY COURCOURONNE, le 06 juin 2026.

Le Président

Signature : _____



COMPTASTAR

SIREN : 894854900

27 RUE SAINT JOSEPH, 33000 BORDEAUX

1. BILAN SIMPLIFIÉ

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 1	
						Exercice N clos le 31/08/2024	
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2
							Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	012
	Immobilisations incorporelles - Autres					014	016
	Immobilisations corporelles					028 77 800	030 746
	Immobilisations financières (1)					040	042
	TOTAL I (5)					044 77 800	048 746
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050	052
	Stocks marchandises					060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes					064	066
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068	070
	Créances autres (3)					072 1 184	074 1 184
	Valeurs mobilières de placement					080	082
	Disponibilités					084 8 855	086 8 855
	Charges constatées d'avance					092	094
TOTAL II					096 10 039	098 10 039	
TOTAL GENERAL (I + II)						110 87 839	112 746
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	500
	Ecart de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées					130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)					131	132
	Report à nouveau					134	
	Résultat de l'exercice					136 -1 133	
	Subventions d'investissement					137	
	Provisions réglementées					140	
	TOTAL I					142 -633	
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	69 988
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	539
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	172
	Comptes courants d'associés					173	17 198
	Autres dettes					175	
REVENUS	Produits constatés d'avance					174	
	TOTAL III					176 87 725	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180 87 093	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	66 500
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	116 701
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/08/2024	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	5 506		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	5 506		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	5 335		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244			
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	746		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	1		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	6 083		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-577		
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294	556		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)				(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-1 133		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314 1 133	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			342	
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989				
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346			350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354 1 133	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356			
Déficits antérieurs reportables										360	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372 1 133	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422	7 780	424		426	7 780		
Constructions		430		432	108 921	434	38 900	436	70 020		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	116 701	494	38 900	496	77 800		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522	746	524		526	746		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572	746	574		576	746		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise 2V INVEST - SIREN : 979727575								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions, reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	1 133
Total des déficits restant à reporter								870	1 133
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	1 101
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf Immobilisations)								378	868
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2V INVEST - SIREN : 979727575		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 18/09/2023 et clos le : 31/08/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation		186	

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2V INVEST - SIREN : 979727575 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

M

Nom complet

VAIKUNTHAN VIKNARAJAH

% de détention

100

Nb de parts ou actions

5000

Nom marital

VIKNARAJAH

Naissance

Date

11/10/1992

N° Département

91

Commune

CORBEIL-ESSONNES

Pays

FRANCE

Adresse

25 ALLEE PERCEVAL

91000 EVRY-COURCOURONNES

FRANCE

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2V INVEST - SIREN : 979727575 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
--	--	-----

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 18/09/2023 au 31/08/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 2V INVEST	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 979727575	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYSER

Entreprise : 2V INVEST

SIREN : 979727575

Attestation produite le 18/12/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYSER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	18/09/2023	et clos le	31/08/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2V INVEST - SIREN : 979727575			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
25 ALLEE PERCEVAL 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		66.30Z - Gestion de fonds		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	1 133	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visé : CGA	☐	Viseur conventionné ☐	
Comptable : ☐ Salarié ?					
COMPTASTAR 27 AV FOCH 75116 PARIS 16 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐		
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions :		payées par la société elle-même				a		
		payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires.						c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		
Montant des autres distributions :								
						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					0		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								